Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 104 (1968)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2

396

Montreux, le 19 janvier 19

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

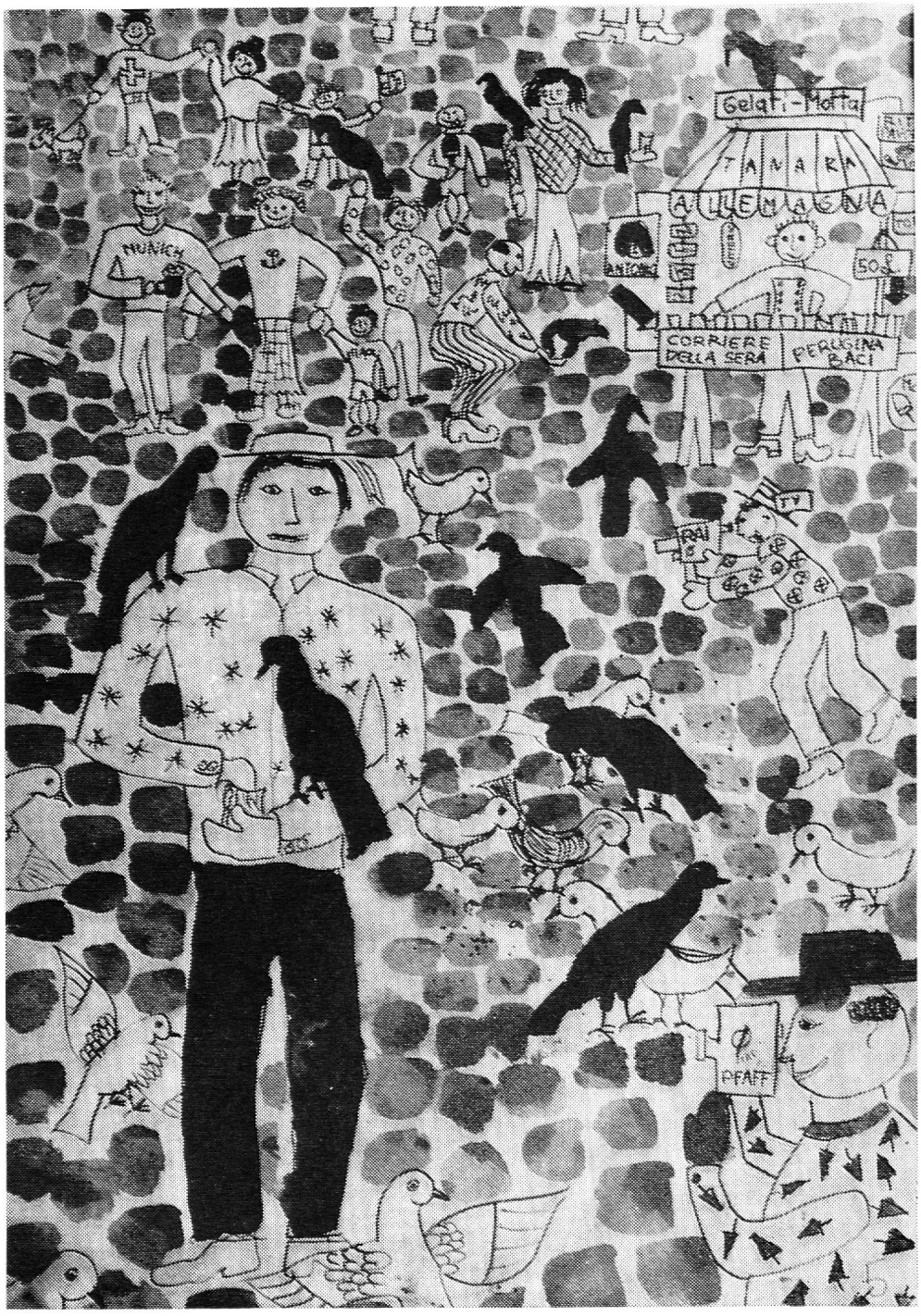

Pigeons et touristes sur la place St-Marc

(On est prié de ne voir aucune intention malveillante dans l'association de ces deux mots.)

comité central

Editorial

Volent les heures ! Volent les jours ! Voici un an déjà que j'ai repris la charge de rédacteur du bulletin et que la formule faisant alterner partie pédagogique et corporative a été adoptée. Le journal vous a-t-il apporté ce que vous en attendiez ? Bien rares sont les échos de nos lecteurs. Aurons-nous la fatuité de nous en tenir à l'adage « Qui ne dit mot consent » ? Ou ne mettrons-nous pas plutôt en cause l'indifférence de plus en plus grande, à laquelle le souci inconscient d'une santé mentale mise à rude épreuve par les mille sollicitations d'une vie plus trépidante que jamais, nous contraint.

Néanmoins, amis lecteurs, ne trouverez-vous pas un instant, malgré toutes vos préoccupations, pour nous faire part de votre opinion au sujet de l'« Educateur » ? Pour nous renseigner sur les nombreux événements, petits et grands, qui se passent chaque jour aux quatre coins de la Romandie ? Un journal ne peut être vivant que s'il sert de lien, s'il établit un dialogue, un échange entre les membres de notre vénérable association. Son contenu doit susciter l'intérêt, la réflexion, la réaction même des lecteurs. Qu'en est-il ?

Puisque la coutume veut que l'on forme des vœux, au début de chaque année, souhaitons qu'en 1968, l'« Educateur », votre journal, vous annonce des heures roses, vous apporte une substantielle nourriture pédagogique et corporative, et que nombreux et prolixes soient les correspondants occasionnels ou réguliers.

RH.

Congrès annuel du Syndicat des instituteurs de France

11 - 14 juillet 1967

Il est inutile de présenter longuement le SNI. Rappelons, cependant, que ce syndicat, membre comme la SPR de la Fédération internationale des Associations d'instituteurs, constitue le groupement national le plus important, puisqu'il compte plus de 280 mille membres.

C'est un syndicat jeune, en effet, la plus grande partie des instituteurs et institutrices qui en font partie ont moins de 30 ans.

C'est aussi un syndicat engagé, militant, combatif, qui, en liaison avec les autres associations de salariés, lutte d'une façon décidée et vigoureuse pour une vraie démocratie, plus de justice sociale et se trouve, par conséquent, souvent en opposition ferme avec le gouvernement de la 5e République.

Aucun aspect de la vie du pays ne le laisse indifférent et aussi bien les affaires étrangères que la politique intérieure font l'objet de débats passionnés, dans les assemblées de sections départementales comme au Congrès.

L'influence et le poids du SNI sont considérables. Malgré les différentes tendances qui s'opposent en son sein, il a toujours su garder son unité et sauvegarder son indépendance d'action. Le SNI, contrairement à la plupart des mouvements syndicaux français, n'a pas été atteint par la grande scission qui a ébranlé le syndicalisme peu après la dernière guerre mondiale. Les différents courants d'idées qui se manifestent, la plupart du temps de façon virulente au sein de l'organisation, ont accepté d'y demeurer et tentent d'emporter démocratiquement et de l'intérieur la majorité qui leur permettrait de saisir les leviers de commande et de faire triompher leurs idées.

Jusqu'ici, trois tendances se partageaient les faveurs des membres.

1. La tendance majoritaire, au pouvoir depuis la fin de la guerre ; elle défend farouchement l'idée d'une autonomie totale vis-à-vis des autres associations syndicales plus ou moins politisées, ainsi que vis-à-vis des partis politiques.

2. La tendance appelée « ex-cégétiste », composée essentiellement de militants communistes, qui tente de développer un vaste mouvement unitaire et préconise, entre autres, une alliance avec la CFDT (l'ancienne Confédération des travailleurs chrétiens).

3. La tendance dite de « l'Ecole émancipée », proche des communistes, idéologiquement, mais qui reproche à ceux-ci d'avoir dévié de l'idéal marxiste-léniniste et demeure partisane du trotzkisme.

Un nombre souvent assez considérable de membres ne peuvent cependant toujours s'intégrer à ces trois tendances, de sorte qu'on voit apparaître, périodiquement, un mouvement oppositionnel supplémentaire, qui, pour des raisons différentes, refuse d'adopter le rapport de gestion de la majorité et présente ses propres motions sur chaque problème important. Cette quatrième force était représentée, cette année, par certains départements du centre et du sud-est.

La lutte entre les différents courants idéologiques est très serrée. La majorité actuelle ne l'emporte, et cela depuis des années, que de 6 à 7 pour cent des voix. Elle est cependant solide, du fait de son unité. Les différentes oppositions, si elles parvenaient à la renverser, trouveraient plus difficilement un terrain d'entente, leur permettant une action efficace. Du fait aussi que son goût de l'indépendance ne la confine nullement dans une neutralité prudente. Le SNI a toujours tenu à faire entendre sa voix, non seulement sur le strict plan corporatif, mais aussi dans le cadre de la vie sociale et politique du pays. Le courant majoritaire s'est simplement jusqu'ici refusé à franchir la frontière tracée entre le domaine politique et la compétence syndicale.

Cela ne l'empêche nullement de se lancer avec détermination dans une action de grève avec l'ensemble des syndicats, pour combattre une décision du pouvoir politique et d'être suivi, comme par exemple lors de celle du 17 mai, par un pourcentage de militants jamais atteint, ou très rarement.

Un Congrès du SNI c'est donc avant tout une vaste confrontation, un affrontement dur, mais courtois, entre porte-parole des groupes.

Le prétexte, ou plutôt la base de ces débats-fleuves, est constitué par le rapport moral, présenté, au nom de l'équipe dirigeante, par le secrétaire général de l'association. Ce rapport paraît dans le journal du SNI, l'« Ecole libératrice », plusieurs mois avant le Congrès. Il est discuté dans les sections départementales qui l'approuvent ou le refusent.

Le rapport moral est élaboré par le secrétaire général de l'organisation, puis revu par les membres du Bureau national faisant partie de la majorité. Il ne s'agit pas d'un bilan complet de l'activité du SNI. Celle-ci est si diverse, se situe sur tant de plans, que plusieurs numéros de l'« Ecole libératrice » ne suffiraient pas à la contenir. Il représente plutôt une défense de l'action menée par le courant majoritaire, dans les domaines les plus importants, tels que :

A. *La sécurité de l'emploi.*

Ce problème préoccupe douloureusement nos amis français. Le ministère a fait dernièrement quelques efforts pour

tenter d'assurer à tous les instituteurs et institutrices la sécurité dans l'emploi. Il a d'autre part promis une étude pluri-annuelle des problèmes posés par l'application de la réforme de l'enseignement. Mais la situation reste tendue et de nombreux maîtres sont toujours menacés de perdre leur poste. La réaction du SNI est vive à cet égard.

B. *Les conditions de travail.*

Le syndicat réclame naturellement avec insistance une amélioration générale des conditions de travail. Mais celle-ci ne peut être possible que si le régime change ses options et accorde à l'Education nationale le budget qu'elle mérite.

C. *La formation des maîtres.*

Cette question a fait l'objet de débats denses et passionnés lors du dernier Congrès tenu à Evian en 1966. Mais les revendications du SNI n'ont pas été satisfaites, malgré les promesses du Ministère de l'éducation nationale, de sorte que le SNI revient à la charge et exige une fois de plus que le recrutement de toutes les catégories d'instituteurs soit amélioré, par le renforcement de son caractère populaire, par une réforme des Ecoles normales, tant sur le plan de la formation, de la spécialisation que du perfectionnement. Il faut remarquer ici que la majorité actuelle du SNI est opposée à la suppression des EN préconisée par les autres associations d'enseignants qui désirent, comme nous, confier la formation des maîtres à l'Université. La cause de cette opposition me paraît devoir être cherchée avant tout dans le souci des dirigeants du SNI de conserver une influence non-négligeable sur les élèves-maîtres, formés encore maintenant par des enseignants très proches, idéologiquement, de l'équipe détenant le pouvoir dans le syndicat.

D. *Action revendicative générale.*

Le souci constant du SNI dans la poursuite de ces revendications spécifiques à la fonction enseignante et aux instituteurs a été de faire en sorte que : « Ces actions particulières ne soient pas en contradiction avec les exigences de la réalisation d'une action plus large et ne renferment pas, en elles-mêmes, des germes d'affaiblissement, à fortiori de division du mouvement syndical » (motion d'orientation, Congrès d'Evian 1966).

C'est dans ce but qu'il a poursuivi, parallèlement, sa lutte dans le cadre de la fonction publique, avec l'ensemble des organisations de fonctionnaires. Des démarches en commun ont permis de présenter au nouveau ministre de la fonction publique une plateforme revendicative générale et de rappeler les promesses formelles et déjà anciennes du pouvoir concernant la rémunération des fonctionnaires.

Des contacts se poursuivent pour revendiquer plus fermement que jamais :

— l'augmentation des rémunérations en fonction de la hausse des prix et de l'accroissement du revenu national,
— la remise en ordre des traitements,
— l'amélioration de la situation des catégories C et D et de celle des auxiliaires,
— la suppression des zones de salaire et l'intégration progressive de l'indemnité de résidence.

Avec l'ensemble des fonctionnaires, nous continuerons de rechercher les meilleurs moyens d'imposer une discussion valable et d'appuyer le plus efficacement possible ces revendications essentielles dans le cadre de la préparation du budget. (Rapport moral 1967, p. 1594 et 1595, E. L.)

E. *Moyens d'action.*

La présence effective du SNI sur tous les plans de l'activité sociale et de la lutte syndicale pose avec acuité le problème des moyens d'action.

Première nécessité : des moyens d'information rapides et efficaces.

Deuxième nécessité : une formation économique et sociale aussi complète que possible pour l'ensemble des militants

Troisième nécessité : un examen approfondi des moyens de pression dont dispose le SNI (grève administrative, grève des examens, grève générale, mouvement de masses avec l'ensemble des travailleurs), ainsi qu'une étude et une mise au point de moyens nouveaux.

Mais le SNI ne recherche pas l'action syndicale uniquement pour l'agitation qu'elle permet, fidèle à son orientation de toujours, il a sans cesse poussé la négociation au maximum pour la satisfaction de ses revendications parfaitement justifiées.

F. *Activités pédagogiques.*

Le rapport fait largement le point des travaux entrepris dans ce domaine par le SNI. Il montre un double souci de se pencher sur les programmes et les méthodes mais aussi d'étudier les structures d'établissement et leur réforme nécessaire, en tirant de l'ensemble les conclusions qui s'imposent, notamment quant à la formation des maîtres.

Il souligne d'autre part les efforts déployés dans l'« Ecole libératrice » pour apporter au maximum de maîtres, jeunes et moins jeunes, le plus possible d'éléments utiles à la préparation de leur classe, et la collaboration qu'apporte le syndicat à la maison d'édition *Sudel,* dirigée par des enseignants, dans sa patiente recherche de la qualité des ouvrages scolaires et de leur meilleure utilisation.

Il dénonce enfin la conception que se fait le pouvoir de la prolongation de la scolarité et du rôle de l'Education nationale dans la formation professionnelle.

G. *Action laïque.*

La grande majorité des enseignants de France sont très attachés à l'idée de la laïcité et mènent une lutte très ferme contre toutes les forces qui tentent d'une manière ou d'une autre de confessionnaliser l'enseignement.

Le SNI poursuit donc son étroite collaboration avec le CNAL (groupement d'action laïque qui groupe la majeure partie des parents d'élèves).

Le CNAL qui a constitué le premier et longtemps le seul terrain d'approche et de rencontre des forces de gauche (politiques, philosophiques et syndicales) poursuit sa lutte pour la laïcité de l'école et de l'Etat, pour la démocratisation de l'enseignement selon les méthodes et les moyens qu'il a choisis, parce qu'ils sont les plus efficaces et avec le soutien actif du SNI.

F. *Relations internationales et consolidation de la paix.*

Le rapport aborde enfin les problèmes de politique étrangère. Au-delà de la coopération avec les autres pays qui la souhaitent et attendent beaucoup de la culture française, le SNI s'attache, avec le même esprit de compréhension mutuelle, à préserver et à renforcer ses liaisons internationales.

Il reçoit en ses Congrès un nombre croissant de collègues étrangers et tente également d'assister dans toute la mesure du possible, aux travaux syndicaux et professionnels des associations étrangères.

Il espère ainsi, non seulement élargir son audience dans le monde, mais aussi œuvrer à la consolidation de la paix.

A cet égard, et parce qu'il menace dangereusement l'équilibre mondial, tout en frappant « cruellement un peuple de la plus profonde injustice, le SNI a condamné le conflit vietnamien avec la plus grande netteté. Nous avons exprimé à l'organisation la plus représentative des enseignants aux Etats-Unis le souhait de voir les enseignants et le peuple américains exercer leur pression sur le gouvernement de leur

pays pour que soit substituée à une politique de force la mise en œuvre de moyens pacifiques de coopération internationale ». (Rapport moral, E. L, p. 1596.)

Le conflit du Proche-Orient n'avait pas encore éclaté lors de la présentation du rapport Il fit par contre l'objet d'une résolution lors du Congrès, la majorité du SNI condamna alors la politique de neutralité du gouvernement et, tout en priant leurs amis arabes de faire preuve de compréhension, elle assura au peuple israélien son appui dans sa lutte pour son existence.

Conclusions.

Le SNI se porte bien. Sur le plan interne, les effectifs se sont accrus, ils dépassent actuellement le cap des 280 000 adhérents. Sa représentativité s'est accrue. D'une façon générale, au cours du renouvellement des Conseils départementaux, ses représentants ont augmenté leur pourcentage de voix par rapport à l'ensemble du corps.

Il a su prendre les décisions qui s'imposaient pour faire face à une situation particulièrement difficile, où les obstacles les plus divers pouvaient aussi bien conduire à un certain découragement qu'à une excessive impatience.

Dans le numéro suivant de l'« Ecole libératrice », les opposants expriment les raisons qui les obligent à voter contre le rapport moral présenté par la majorité. « Les amis de l'Ecole émancipée disent non au rapport moral », tel est le titre qui annonce la position de l'une des tendances de l'opposition. Ils reprochent aux actuels dirigeants une analyse imparfaite et trop optimiste de la situation, de présenter des revendications qui, au lieu de cimenter l'action, se révèlent désuètes et antiunitaires. Ils préconisent une politique de durcissement, allant jusqu'à demander le retrait des mandataires du syndicat dans les organismes officiels, cette collaboration ne faisant que servir de caution à la politique d'illusions pratiquée par le gouvernement.

Ils s'abstiennent de critiquer le bilan qu'on s'efforce de dresser dans le rapport moral, « ce serait trop facile, car il est négligeable, pour ne pas dire nul ». (Discussion du rapport moral, E.L., p. 1701).

Les ex-cégétistes voteront également contre le rapport moral. Selon eux, le SNI, contrairement aux affirmations de la majorité, n'a pas su faire face. Il n'a pas su utiliser son potentiel, ni assumé pleinement ses responsabilités. Au lieu de lancer toutes ses forces dans le grand combat contre le pouvoir gaulliste, le seul qui compte vraiment, à leurs yeux, il s'est un peu trop facilement satisfait des affirmations du ministère et montre une grave tendance à sous-estimer les difficultés actuelles. Ils font grief au secrétariat du SNI « de son refus obstiné de prendre réellement en charge les revendications essentielles des instituteurs, tant en ce qui concerne les conditions de travail que les rémunérations ». Leur opposition ne se veut pas systématique, ils désirent instaurer un véritable débat, un dialogue loyal et fructueux et feront tout pour que les convergences facilitent l'adoption d'une ligne plus combative et plus ferme.

A la suite de ces diverses prises de position, les assemblées générales de section fixent leur attitude et répartissent en pour ou contre les mandats dont chacune dispose au Congrès.

Lorsque les délégués se réunissent, les jeux sont faits. Chaque département va apporter un nombre déterminé de voix au rapport moral et comme chaque représentant est mandaté par sa tendance, les rapports de force ne peuvent plus varier.

La tribune du Congrès va servir essentiellement de moyen de diffusion pour la défense des doctrines qui s'affrontent. Le retentissement du Congrès est grand, les principales interventions des grands ténors sont largement reproduites et commentées par la presse, de sorte qu'une grande publicité est assurée aux arguments présentés. Chaque orateur espère ainsi faire avancer sa cause et influencer davantage la masse des syndiqués. On y prépare, en quelque sorte, le Congrès de l'année suivante.

Ainsi, la présentation et la discussion du rapport moral vont-ils constituer les principaux événements de cette vaste réunion.

Dans un exposé très dense, d'une éloquence soutenue, écouté dans un silence religieux et entrecoupés de fréquents applaudissements, le secrétaire général va, durant plus de trois heures, commenter son texte, tenter de réfuter point par point les attaques dont il a été l'objet, le compléter, dégager à la lumière des événements récents, les nouvelles perspectives qui s'ouvrent pour les luttes à venir.

La discussion qui fait suite occupera le Congrès pendant plus d'une journée. Les représentants de la majorité, ceux des différents groupes d'opposition, vont se succéder à la tribune pour tâcher, dans les quelques instants qui leur sont impartis, et qui sont strictement limités (il y a plus de 60 orateurs et le temps de parole, suivant le degré de notoriété de l'orateur varie de 3 minutes à près d'une demi-heure) d'accumuler les arguments qu'ils tiennent pour favorables à leur thèse.

Souvent, il faut le dire, les délégués lisent leur texte le plus rapidement possible de peur de ne pouvoir arriver à la conclusion, partie percutante de leur exposé, avant le top fatidique. Ce qui a pour conséquence d'amener une certaine lassitude et naturellement une diminution de l'éloquence habituelle de nos collègues français.

On ne se borne pas, au cours de ces interventions souvent passionnées, à discuter le rapport moral, souvent, les discours débouchent sur la politique, l'économie, les sciences sociales, la politique étrangère.

Comme chacun a obligatoirement préparé bien à l'avance ce qu'il va dire, le débat se résume, en quelque sorte, à une juxtaposition d'arguments contradictoires, de critiques ou d'éloges. Il faut attendre la montée à la tribune des grands ténors, pour assister enfin à de grandes joutes oratoires.

Là, la discussion se poursuit à un niveau supérieur. Ce sont les grands thèmes qui s'affrontent. En termes plus ou moins modérés, avec un grand sens de la réthorique, les têtes de files des différentes tendances se livrent à de véritables duels, et les épées ne sont pas mouchetées.

Le secrétaire général suit attentivement et sans répit la discussion, il note les arguments de ses adversaires, prépare sa réponse. Car, en définitive, c'est lui qui aura le dernier mot. En effet, le vote a lieu immédiatement après son intervention qui sera sans réplique et mettra de façon percutante le point final à cette confrontation, en répondant en détail et avec précision aux attaques les plus marquantes de ses principaux adversaires.

Les autres rapports soumis à l'approbation de l'assemblée, questions laïque, pédagogique, sociale, ne sont pas discutés avec moins de conviction. Mais, comme les motions présentées sont le reflet des différentes tendances, la plupart des arguments ont déjà été présentés lors de la discussion générale, de sorte que les débats sont nettement plus paisibles, le gros travail ayant du reste été accompli en commissions.

En résumé, nous avons assisté à un Congrès extrêmement vivant, dont nous avons retiré le plus grand profit. Les enseignements qui nous y ont été fournis pourront, me semble-t-il, nous être très précieux dans notre tentative de donner à notre association plus de poids et d'efficacité.

Je ne saurais donc assez remercier le Bureau national du SNI de la faveur qu'ils nous font en invitant chaque année la SPR à leurs assises, nous nous y rendons avec un plaisir d'autant plus grand que la chaleur de l'accueil, l'amitié sincère qu'ils veulent bien nous témoigner ne se démentent jamais.

J. John.

FIAI, bureau exécutif Francfort-sur-le-Main, 25-26 novembre 1967

Le bureau exécutif de la *Fédération internationale des associations d'instituteurs* a tenu sa séance annuelle d'entre les congrès à Francfort-sur-le-Main, où le secrétariat de l'association allemande avait organisé séances et logement.

Le bureau exécutif est formé par les représentants permanents des trois plus grandes associations de la FIAI : Allemagne, Grande-Bretagne et France, plus quatre membres élus pour une année, dont chacun est désigné dans une aire géographique et chaque association de celle-ci participe à tour de rôle au bureau.

Cette année, la Suisse alémanique, la Belgique (secteur enseignement de la Centrale des services publics), la Suède et le Sénégal étaient membres du bureau, mais le Sénégal n'a pas donné signe de vie. Le nouveau président, élu en juillet dernier est M. Andersen (Danemark).

La session d'automne a pour premier but de veiller à l'exécution des décisions prises par le congrès et de discuter de l'activité du secrétariat au cours du dernier semestre.

Le secrétaire général déplore tout d'abord que la brochure éditée par la FIAI « La compréhension internationale à l'école primaire », qui a paru en français et en anglais et qui a été adressée à toutes les associations nationales, n'ait pas été appréciée par celles-ci à sa juste valeur et que les commandes n'aient pas afflué au secrétariat.

Après le congrès de la FIAI à Copenhague en juillet, s'est tenu à Vancouver celui de la *Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante*, dont le bureau exécutif a dû s'occuper, entre beaucoup d'autres choses, du problème financier.

Dès sa fondation, en 1952, la CMOPE a vécu des cotisations de ses membres et d'une aide de l'UNESCO. Mais très vite, elle a pris une telle extension que ses ressources se sont révélées insuffisantes et elle a accepté des subventions très substantielles de grosses entreprises américaines. Lorsqu'au début de cette année on apprit que la CIA des Etats-Unis utilisait les subventions allouées à certaines fondations et associations pour y recruter, disons euphémiquement, des collaborateurs, une grosse émotion s'empara de plusieurs de nos associations. Le secrétariat de la CMOPE affirma alors très nettement que la condition absolue mise à l'acceptation de fonds était que ces fonds ne seraient contrôlés que par la Confédération mondiale et par elle seule, et qu'ils seraient affectés uniquement à la réalisation des projets qu'elle avait établis. En tout cas, jamais cette condition n'a été contestée et toute aide suspecte n'est plus acceptée tant que la situation n'est pas éclaircie.

La conséquence, c'est que la CMOPE doit trouver des ressources nouvelles ; en attendant que des mécènes s'annoncent, il faudrait augmenter les cotisations ; elles étaient de 10 centimes suisses jusqu'en 1966 ; elles ont passé à 15 centimes actuellement, et elles devraient monter à 20 centimes dès 1970. Il faudrait avancer cette date d'une année et prévoir la cotisation de 20 centimes dès 1969. C'est la proposition qui sera soumise à toutes les associations en 1968.

D'autre part, la proposition de ne tenir les congrès mondiaux que tous les deux ans n'a pas été admise. Les prochaines réunions auront donc lieu à Dublin, en 1968, à Abidjan, en 1969 et en Australie en 1970.

* * *

Le deuxième but de la réunion d'automne du bureau exécutif de la FIAI est la préparation du prochain congrès. Deux coutumes en fixent le lieu : si la Confédération mondiale siège en Europe, la FIAI siège dans le même lieu, aussitôt après les assises mondiales ; de plus, une convention, assez souple d'ailleurs, veut que nous ayons notre congrès en même temps et dans la même ville que la *Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel*. C'est pourquoi le congrès de 1968 aura lieu à Dublin. D'assez grosses difficultés se présentent pour le logement et les locaux. Les dates prévues vont du 31 juillet au 3 août ; exceptionnellement, nous serions réunis après la CMOPE qui, elle, a ses séances du 23 au 30 juillet. Cette façon de faire a de sérieux inconvénients et le bureau exécutif préférerait, pour la FIAI, les 18, 19, 20 et 21 juillet.

Il faut ensuite préparer les thèmes d'étude qui seront traités au congrès. Conformément aux statuts deux sujets ont été retenus : le premier répondrait à la question : *Comment contribuer à une meilleure compréhension et à la promotion des droits de l'homme par l'enseignement de l'histoire et de l'éducation civique dans l'enseignement primaire*. Le second se présente sous forme d'une enquête concernant la situation matérielle des enseignants et les droits qui leur sont reconnus. Il s'agit d'une continuation de l'étude entreprise l'an dernier sur les recommandations de la Conférence gouvernementale spéciale sur la condition du personnel enseignant.

La rédaction de questionnaires qui doivent guider les associations nationales dans leurs réponses aux questions posées n'est pas une tâche aussi aisée qu'un vain peuple le pense. Entre le questionnaire qui doit tenir sur une carte de visite et celui qui s'étale sur plusieurs pages de texte serré, il y a une longue série de degrés et chaque année, c'est un objet à l'ordre du jour qui nécessite de longues discussions ; 1967 n'a pas failli à cette habitude et c'est de justesse que l'horaire fixé à pu être tenu.

Miss Johansson (Suède) a été chargée de rapporter sur le premier thème tandis que M. Rodenstein (Allemagne) s'occupera du second.

Enfin, l'association néerlandaise avait proposé au congrès de Copenhague d'examiner une réforme de structure de la FIAI, surtout pour éviter les doubles emplois avec les activités de la CMOPE. L'assemblée des délégués a accepté d'étudier la proposition et a chargé le bureau exécutif de l'étudier. Celui-ci a désigné une commission qui se réunira au début de 1968 pour en discuter de façon approfondie et pour présenter à Dublin d'éventuelles propositions.

Merci à nos collègues de l'*Allgemeine Gewerkschaft Deutscher Lehrerverbände* de leur parfaite organisation des réunions et de l'amabilité de leur accueil.

G. W.

Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire

Les cours normaux suisses de travaux manuels et d'école active.

Renseignements généraux

A. QUELQUES DATES IMPORTANTES

1884. *Premier cours normal suisse* (Bâle 1884) destiné aux enseignants de toute la Suisse : 40 participants venus de 10 cantons. Travaux de cartonnage et travaux sur bois. Durée quatre semaines, horaire journalier : neuf heures.

1886. Constitution, à l'occasion du deuxième cours normal suisse de Berne 1886, de la « Société suisse pour l'extension de l'enseignement des travaux manuels » — « Schweizerischer Verein für Förderung des Handarbeitsunterrichtes für Knaben ». Association qui prendra, par la suite, le nom de *Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire — Schweizerischer Verein für Handarbeit und Schulreform*, organisatrice, dès 1886, des cours normaux suisses.

La Société suisse constitue, aujourd'hui encore, avec la « Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire », la seule association pédagogique d'influence natio-

nale dont les membres se recrutent parmi le corps enseignant de tous nos cantons.

1896. Création d'un journal bilingue, mensuel, au titre français encore inchangé de nos jours : *Le Travail manuel scolaire* — « Schweizerische Blätter für Knabenhandarbeit » (aujourd'hui, *Handarbeit und Schulreform.*

B. MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ SUISSE

a) *Membres individuels :* actuellement (année 1968), près de 9000 membres cotisants.

b) *Membres collectifs :* une quinzaine de sous-sections cantonales de la Société suisse et plusieurs associations pédagogiques.

C. CARACTÈRE DES COURS NORMAUX SUISSES

Destinés, à l'origine, à former des maîtres aptes à enseigner les travaux manuels aux garçons, les cours normaux suisses embrassent, peu à peu, l'ensemble de la pédagogie appliquée.

Aux cours de travaux manuels proprement dits s'ajoutent, à partir du cours de Berne 1911, les premiers cours relatifs aux branches générales, dits cours d'« école active ». Ce double aspect « manuel » et « méthodologique » s'est maintenu jusqu'à nos jours (Aarau 1967: 28 sections «travaux manuels» et 59 sections « cours didactiques »).

A une époque où l'on parle beaucoup de formation continue du corps enseignant et de perfectionnement pédagogique, les cours normaux suisses poursuivent leur efficace travail d'information et de renouvellement des méthodes d'enseignement. Cette action vient heureusement compléter les efforts entrepris, dans le même sens, par différents départements cantonaux de l'instruction publique. Les cours normaux suisses proposent un très large éventail de cours que viennent suivre la plupart du temps, volontairement, un nombre chaque année plus élevé de membres du corps enseignant primaire et secondaire (Aarau 1967 : 1917 participants).

D. ORGANES DE SURVEILLANCE

1. *Département fédéral de l'intérieur.* Haute surveillance des cours, vérification des comptes.

2. *Départements cantonaux ou directions cantonales de l'instruction publique.* Ouverture des cours, réceptions, surveillance des cours, vérification des comptes.

3. *Comité central suisse.* Choix du siège des cours, du directeur et des maîtres de cours, préparation du prospectus des cours, questions financières, inspection des cours, examen des rapports du directeur et des maîtres de cours, etc.

E. AIDE OFFICIELLE

a) *Subvention fédérale,* accordée dès 1886 par le Département fédéral de l'intérieur : actuellement Fr. 6000.— (avec perspective de suppression totale prochaine).

b) *Subventions cantonales,* de plus en plus indispensables, versées par chacun de nos 25 cantons ou demi-cantons (au total, en 1967, Fr. 18 000.—). Cette aide directe aux cours normaux est complétée par le versement d'allocations aux participants mêmes, par l'Etat et, souvent, également par les communes. Ces allocations couvrent, en général, les finances d'inscriptions, les frais de voyages et, en partie, les frais de séjours. L'effort financier global des cantons a atteint, au cours d'Aarau 1967, une somme d'environ Fr. 700 000.—.

F. APPUI DES AUTORITÉS PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIONS LOCALES

Placés sous la haute surveillance de l'autorité fédérale, les cours normaux suisses ont besoin de l'appui des départements cantonaux de l'instruction publique et des instances administratives responsables des bâtiments scolaires.

C'est donc sous le patronage et avec l'aide effective des autorités locales que s'organisent, année après année, ville après ville, les cours normaux suisses.

G. QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LA FRÉQUENTATION

1884, Bâle, 1er cours suisse, 40 participants.
1900, Neuchâtel, 15e cours suisse, 104 participants.
1920, Berne, 30e cours suisse, 150 participants.
1948, Genève, 57e cours suisse, 372 participants.
1960, Bâle, 69e cours suisse, 920 participants.
1965, Fribourg, 74e cours suisse, 1865 participants.
1966, Winterthour, 75e cours suisse, 1739 participants.
1967, Aarau, 76e cours suisse, 1917 participants.
1968, Genève, 77e cours suisse, plus de 2000 participants attendus !

Le cap des 500 participants a été doublé au cours de Soleure 1944 (53e cours normal, 540 participants) ; celui des 1000 participants lors du cours de Sion 1961 (70e cours normal, 1373 participants). Dès le cours normal de Fribourg 1965, l'effectif des participants dépasse largement le total de 1500 participants (Fribourg 1965, 74e cours normal, 1865 participants) !

Cette progression est tout à l'honneur d'un corps enseignant qui, spontanément, n'hésite pas à consacrer une à quatre semaines des vacances d'été — selon les cours choisis — à son perfectionnement professionnel, et cela, souvent, à de nombreuses reprises.

H. ROLE DU COMITÉ CENTRAL SUISSE

Le premier soin du Comité central suisse, d'un cours à l'autre, est de choisir la ville par laquelle passera, à son tour, la ronde des cours. Ce choix est déterminé par plusieurs facteurs, dont le souci de respecter un certain équilibre entre les trois Suisses linguistiques : deux années de suite en Suisse alémanique, puis une fois en Suisse romande ou italienne, et la ronde se poursuit selon le même rythme.

Pour être en mesure de suivre l'évolution des idées pédagogiques du moment et d'adapter le programme général des cours normaux aux tendances de la psychologie et de la pédagogie active, le comité suisse a constitué en son sein une *commission pédagogique.*

Une autre commission, celle des *cours,* établit en liaison avec la commission pédagogique la liste des cours à organiser avec leurs maîtres de cours. Une troisième commission, celle des *éditions,* travaille à l'élaboration et à la diffusion de divers ouvrages pédagogiques et techniques, bilingues, devant servir de guides aux maîtres dans leur enseignement général ou dans celui des travaux manuels.

Enfin, une dernière commission, celle du *journal* de la Société suisse, le « Travail manuel scolaire » — « Handarbeit und Schulreform », — véritable trait d'union entre les membres de la société et organe d'information pédagogique — reste en étroite relation avec les rédacteurs de langue française et allemande de ce journal mensuel.

J. ORGANISATION PRATIQUE DES COURS NORMAUX

A l'origine, le comité central suisse prenait lui-même en charge l'organisation entière des cours, y compris leur direction. Mais une répartition plus rationnelle des responsabilités s'imposa petit à petit, et le comité central finit par confier toute la partie « organisation pratique » à un directeur désigné sur place — d'entente avec les autorités pédagogiques cantonales — que vient entourer un comité local.

S'il s'agit, pour le comité central, de recruter une cohorte toujours plus nombreuse de « maîtres de cours » avec leurs collaborateurs (93 « cadres », au cours d'Aarau 1967), il

appartient aux comités locaux d'organisation de prévoir et d'équiper un nombre toujours plus élevé d'écoles, de salles de cours, d'ateliers.

Mais une autre tâche de plus en plus ardue attend ces comités locaux, à chaque cours normal, c'est de procurer un gîte à un grand nombre de participants dans l'impossibilité de rentrer chez eux, chaque soir. Un nombre d'autant plus important que le siège du cours occupe une position géographique plus périphérique dans notre pays.

Il est nécessaire également de songer non seulement aux heures de travail — aujourd'hui, horaires journaliers de six heures et demie pour les cours didactiques et de sept heures un quart pour les cours purement techniques, le samedi après-midi est libre —, mais également aux heures de détente et de loisirs.

C'est dire que la préparation des cours normaux suisses mobilise, chaque année et chaque fois dans une région différente de notre pays, un faisceau de bonnes volontés que vient animer le désir de recevoir au mieux, chaque fois, des collègues accourus des quatre coins du pays.

Le comité de la Société suisse.

genève

Bulletin

Préparant une retraite que nous lui souhaitons heureuse et féconde, notre « bulletinier » a décidé de quitter sa charge (voir bulletin du 22 décembre). Nous perdons en lui un correspondant de valeur qui, par ses articles, a toujours su nous intéresser. Nous le remercions de sa vigilance, de sa franchise et de son dévouement.

Il s'agit donc de succéder à M. Fiorina ! Mais on ne peut pas lui succéder.

Il s'agit alors de le remplacer ? Mais on ne peut pas le remplacer.

M. Fiorina était bulletinier depuis de si nombreuses années qu'il a marqué de son esprit les communiqués et les messages du Comité central.

Il est difficile de reprendre la plume après lui. En effet, quelle est donc la tâche du bulletinier ?

De renseigner les membres de l'association sur les affaires de la SPG, les travaux du Comité central et des commissions: de les renseigner fidèlement et sans parti pris ! C'est ce que j'essaierai de faire avec l'aide du Comité central, dont fait partie M. Fiorina.

Je vous rappelle qu'il faut que vous nous fassiez part de vos remarques, de vos suggestions, si vous voulez que votre bulletin corporatif soit intéressant. Le Comité central ne doit pas vivre en vase clos et vous pouvez participer à la marche en avant de l'association. Comme l'écrivait M. Fiorina, dans le bulletin du 8 décembre : « La tribune libre vous est ouverte » !

Partout, on réclame le dialogue, alors pourquoi ne pourrions-nous pas dialoguer au sein de notre société ? Chacun doit se sentir libre de s'exprimer !

Envoyez donc des articles à l'adresse suivante :

Mlle Monique Thioly, 4, rue du Mont-de-Sion, 1206 Genève
téléphone 46 45 70 (entre 12 et 13 heures)

et le bulletin genevois n'en sera que plus attrayant.

mt.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (douze jours avant la parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants/Montreux.

Techniques Freinet

Activités artistiques.

La peinture libre.

Film : « L'Enfant artiste ».

Responsable : Maurice Perrenoud.

Lieu : Petit Collège de Prélaz, classe Perrenoud, Lausanne.

Date : 25 janvier à 17 heures.

Educatrices des petits

Composition du comité

Présidente :	Mme Françoise Mirza, Lausanne
Vice-présidente :	Mlle Claire-Lise Taverney, Lutry
Caissière :	Mlle Françoise Badoux, Pully
Secrétaire :	Mlle Françoise Duboux, Lausanne
Membres :	Mlle Cosette Gonin, Yverdon
	Mme Renée Regamey, Lausanne
	Mme Emmy Nicollier, Lausanne

Comptes SPV 1967

I. Caisse générale

Pertes et profits (résumé)	*Doit*	*Avoir*
Cotisations et abts à l'« Educateur », produit net		131 392.03
Intérêts divers		1 461.80
Remb. impôt anticipé 1966		314.40
Plus-value sur titres		264.25
SPR : « Educateur », cotisations, fonds du Congrès, délégués, moins bénéfice Congrès Montreux	50 498.20	
Fédération	5 260.—	
Centrale de documentation	1 000.—	
Impôts	669.20	
Palmes	470.—	
Contribution à caisse de secours	10 520.—	
Cours de perfectionnement	1 304.95	
Congrès, assemblées SPV	3 853.80	
Commissions SPV et subventions	1 469.90	
Administration générale	13 034.20	
Traitements, allocations et prestations sociales	27 842.80	
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	12 292.—	
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie, etc.	3 098.25	
Amortissement du mobilier	1 500.—	
Bénéfice de l'exercice	619.18	
	133 432.48	133 432.48

Bilan au 31 décembre 1967	*Actif*	*Passif*
Caisse, chèques postaux	1 236.33	
Livrets de dépôts	22 094.60	
Titres	19 531.25	
Mobilier et machines	6 338.50	
Fonds de réserve		24 000.—
Fortune pour balance		25 200.68
	49 200.68	49 200.68

Résultat de l'exercice 1967

Fortune au 31 décembre 1967	25 200.68
Fortune au 1er janvier 1967	24 581.50
Augmentation de fortune	619.18

Sauf erreurs ou omissions

Lausanne, le 10 janvier 1968

II. Caisse coopérative « Secours et Invalidité » SPV 1967

Pertes et profits (résumé)	*Doit*	*Avoir*
Versements de la caisse générale		10 520.—
Intérêts divers		1 315.60
Remboursement de l'impôt anticipé 1966		306.05
Legs, dons, fonds Boissier		1 546.90
Plus-value sur titres		240.50
Produit de l'immeuble « Sur Lac », sans impôts		8 867.45
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	4 600.—	
Secours, allocations aux orphelins	4 599.75	
Impôts, commune et canton	811.80	
Administration	3 880.—	
Assemblée et divers	822.10	
Réserve pour réparations	5 000.—	
Bénéfice de l'exercice	3 082.85	
	22 796.50	22 796.50

Bilan au 31 décembre 1967	*Actif*	*Passif*
Caisse et chèques postaux	4 562.74	
Cédules	11 843.80	
Titres	26 555.50	
Livrets de dépôts	23 999.55	
Immeuble	319 000.—	
Hypothèques		130 902.95
Fonds entretien immeuble		14 062.45
Fortune pour balance		240 996.19
	385 961.59	385 961.59

Résultat de l'exercice 1967

Fortune au 31 décembre 1967	240 996.19
Fortune au 1er janvier 1967	237 913.34
Augmentation de fortune	3 082.85

Sauf erreurs ou omissions
Lausanne, le 10 janvier 1968

Produits de l'immeuble « Sur Lac »
Chemin des Allinges 2, Lausanne
pour l'année 1967

	Recettes	*Dépenses*
Locations	27 428.45	
Assurances, conciergerie et divers		830.15
Chauffage, eau, électricité		5 780.80
Réparations, entretien		4 906.95
Intérêts hypothécaires		5 800.10
Impôts 1967		811.80
Gérance		1 243.—
Bénéfice		8 055.65
	27 428.45	27 428.45

Rapport du Conseil d'administration de la Caisse de secours

Exercice 1967

La fortune de la Caisse de secours a passé de Fr. 237 913,34 à Fr. 240 996,19 après un versement au fonds d'entretien de l'immeuble de Fr. 5000.—.

Titres

Peu de changements dans l'état des titres ; un BDC de la BCV à 3 1/2 % a été remplacé par un autre placement à 5 %. Signalons une légère plus-value du portefeuille due à une amélioration des cours en fin d'année.

Cédules

Dix cédules ont été remboursées ; c'est un fait exceptionnel. Les nouveaux prêts se montent au total à Fr. 6000.—. Vu la dévaluation de l'argent, le Conseil d'administration a décidé de porter de Fr. 2000.— à Fr. 3000.—, le montant maximum des cédules.

Dons et legs

Plusieurs membres de la SPV, bénéficiaires ou non de notre caisse de secours, nous ont fait parvenir des dons appréciables. Les citer serait froisser leur modestie.

Rappelons cependant le legs de Fr. 1000.— de notre ancienne collègue, Mme Lina Cornuz-Dumard, décédée à Vevey à fin 1966.

Immeuble

A la demande de la direction des postes, notre architecte, M. Bovey, a entrepris l'étude d'un agrandissement des locaux de la poste de Montchoisi. Les plans sont actuellement à l'enquête ; une décision définitive interviendra au début de 1968.

Aide statutaire et secours

Ces prestations sont toujours fort appréciées. La maladie n'a pas frappé trop fort, mais le Conseil d'administration connaît-il tous les cas ?

Les montants prévus pour l'aide statutaire n'ont pas été revus depuis trois ou quatre ans ; le prochain congrès devra ratifier une proposition d'augmentation.

Lausanne, le 9 janvier 1968.

Pour le Conseil d'administration :
A. Rochat, secrétaire central.

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin
Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux, Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 21.— ; ÉTRANGER Fr. 25.—

Situation de l'instituteur dans les communes

Dans la *« Feuille des Avis officiels » du mardi 30 janvier*, paraîtra la première série des postes au concours pour 1968.

Je ne publierai pas cette liste, trop longue, je prie tous les collègues que la question intéresse de se référer à la FAO.

Le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil ayant admis que le salaire des maîtres primaires était uniforme dans toutes les communes vaudoises, je publie le tableau suivant qui ne semble malheureusement pas justifier cette uniformité.

Je remercie ici tous les collègues qui m'ont retourné le questionnaire que je leur avais envoyé me permettant ainsi d'établir ce document.

Ce tableau n'est bien sûr pas complet. Je laisse à chacun le soin de consulter *une carte routière* pour connaître *la distance d'une commune au centre urbain bien équipé* le plus proche ; je laisse également à chacun le loisir de feuilleter un *horaire* pour savoir quelle est la *fréquence des transports publics* desservant une localité.

Certains éléments jouent un rôle important dans notre métier, ils sont cependant impondérables et ne figurent donc pas dans le tableau. Ce sont par exemple : *la chaleur de l'accueil* dans un village ou *l'agitation des élèves* plus grande en ville qu'à la campagne.

Quelques remarques enfin au sujet d'indications apportées dans le tableau.

Arrêt de la progression. Je n'ai mentionné que la progression concernant l'impôt sur le revenu. En effet, certaines communes ne vont pas comme à l'Etat jusqu'à atteindre un taux de 12 %.

Un arrêt à 5 % signifie qu'à partir de 5000 francs de revenu imposable, l'impôt communal n'augmentera plus que proportionnellement à la somme imposée.

4 %	3 000.—
6 %	6 000.—
7 %	10 000.—
8 %	15 000.—
9 %	25 000.—
10 %	45 000.—

Migros, UNIP, DSR. Je n'ai pas l'intention de faire de la publicité gratuite pour ces entreprises. Je pense cependant que, dans les localités où elles sont installées, elles ont un effet stabilisateur sur les prix. (OUI * désigne un camion itinérant Migros).

Maîtres spéciaux réguliers. La question de mon enquête n'était pas assez discriminatoire. (OUI * indique qu'il s'agit vraisemblablement d'une maîtresse de couture.)

Commissions scolaires. (OUI * désigne une représentation qui n'est pas à part entière.)

Appartements de service. OUI dans la première colonne, et un chiffre dans la deuxième colonne. Les appartements de service ne sont pas suffisants pour loger tout le corps enseignant.

ma. b

Communes	A Appartement de service	B Appartement 4 pièces plus chauffage pour un nouvel arrivant	C Impôt communal par franc à l'Etat	D Arrêt de la progression Impôt sur le revenu en %	E Migros	F Grands magasins, ex. UNIP, INNO	G Restaurant à caractère social, ex. DSR	H Collège secondaire complet	I Maîtres spéciaux réguliers degré inférieur	J Maîtres spéciaux réguliers degré moyen	K Maîtres spéciaux réguliers degré supérieur	L Plus de 10 % des classes ont 30 élèves et plus	M Crédits faciles à obtenir pour du matériel	N Classes à plusieurs années	O Classes à plusieurs degrés	P Classes à option	Q Classes supérieures à plusieurs années	R Le corps enseignant est représenté à la commission scolaire
Agiez	oui	—	0,8	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	—	oui	non	non	oui
Aigle	non	420	1,2	7	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	non	non	oui	non	non	oui	non
Allaman	oui	400	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non
Apples	oui	—	1,1	7	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Arnex-sur-Orbe	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non	non
Arzier-le-Muids	oui	—	0	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Avenches	non	380 à 480	1,1	—	non	non	non	oui	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Ballaigues	oui	300	0,85	—	non	non	non	non	non	non	oui*	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
Ballens	non	400	0,7	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
Bavois	oui	280	1,25	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	oui	oui	non	oui	non
Bercher	oui	280 à 300	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui*
Bière	non	330	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	oui	oui*
Bioley-Orjulaz	oui	—	0,9	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Bioley-Magnoux	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non	oui
Blonay	non	450	0,85	7	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Bonvillars	oui	—	0,8		oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Bottens	oui	—	1,20	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	oui	oui*
Bougy-Villars	oui	—	1,20	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Boulens	oui	—	1,40	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Bremblens	oui	—	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Brétigny-sur-Morrens	oui	—	1,2	—	non	non	non	non	oui*	oui*	oui*	non	oui	oui	oui	non	non	oui*
Buchillon	oui	—	0,7	11	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui	non	non	non
Bullet	oui	—	0,7	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	—	oui
Burtigny	oui		0,5	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Bussigny-sur-Morges	non	440 à 460	1,1	7	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui*
Bussy-sur-Moudon	oui	?	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Chamblon	oui		1,5	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Chardonne	oui	?	1	7	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Château-d'Œx	non	250 à 300	1,2	7	non	non	non	oui	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	non
Chavannes-de-Bogis	non	400	0,9	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Chavannes-Renens	non	500	1,2	—	oui	non	oui	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non	oui
Chavornay	non	300 à 340	1,3	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	non
Chêne-Pâquier	oui		1,7	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	oui	non	non	non	non
Chesalles-sur-Oron	oui		2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	non
Chevroux	non	?	1,5	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non
Chexbres	non	400 à 500	1,05	8	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	?	oui	non
Coinsins	oui	—	?	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
Colombier	oui		1,4	7	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Combremont-le-Petit	oui	180	1	—	non	non	non	non	non	non	non	oui	—	oui	oui	non	oui	oui
Coppet	non	350	0,8	5	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui
Corcelles-près-Payerne	non	350	0,9	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Corseaux	non	500	0,8	7	non	non	non	non	non	oui*	oui*	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui*
Corsier	non	—	1,15	7	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	oui*

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
Cossonay	non	380	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	non
Crans-près-Céligny	oui	—	0,8	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Crassier	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	oui	non	oui	oui*
Crissier	non	400 à 540	1	7	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non?	oui	oui*
Croy	oui	—	1,2	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Cully	non	500	1,1	8	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	non
Denens	oui		1,2	4	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Denges	non	380	1,2	6	non	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	oui	non	non	non	non
Dompierre	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	oui*
Donneloye	oui	—	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	oui	non
Duillier	oui	—	1,1	6	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Echandens	non	400 à 500	1	8	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	non	non
Eclépens	oui	—	0,6	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui ?
Ecoteaux	oui	—	1,4	—	non	non	non	non	non	non	non	oui	—	oui	non	non	non	non
Ecublens	non	380 à 480	1	7	oui	non	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	oui*
Epalinges	non	440 à 500	1	6	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	?	non	oui	non
Essertines-sur-Rolle	oui		1,3	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	—	oui
Essertines-sur-Yverdon	oui		1,2	—	non	non	non	non	oui*	oui*	oui*	non	non	oui	non	non	non	non
Etagnières	non	350	1	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Faoug	oui	140 à 350	0,8	10	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Ferreyres	non	?	1,6	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui*
Fiez	oui	—	0,7	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	oui	non	non	non
Fontaines-sur-Grandson	oui	—	0,5	—	oui*	non	non	non	—	non	non	oui	oui	oui	oui	non	non	non
Founex	oui	350	0,8	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non	oui
Genolier	non	400	0,8	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	oui	non	non	oui	non
Giez	oui		0,8		oui*	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui
Gimel	non	275	1,1	—	non	non	non	non	non	non	non	?	oui	oui	non	non	oui	non
Gingins	oui		0,5		oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	oui*
Gland	non	450 à 500	1	7	non	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	oui	non	non	oui	oui*
Gollion	oui	—	1,3	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Goumoens-la-Ville	non	?	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Grancy/Cossonay	oui	—	0,95	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non
Granges-Marnand	non	285	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Gryon	non	250 à 300	1,1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non	non
Henniez	oui	—	0,8	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui
Hermenches	oui	—	0,8	6	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non	non
Jongny	oui	—	1	7	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Jouxtens-Mézery	non	?	0,95	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Juriens	non	125	0	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	—	oui	non	non	non
La Chaux/Cossonay	oui	—	1,3	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
La Praz	oui	—	0,4	7	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
La Rippe	oui	—	0,4	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui*
La Sarraz	non	400	1	—	non	non	non	non	oui*	oui*	oui*	non	oui ?	oui	oui	non	oui	non
La Tour-de-Peilz	non	400 à 450	0,75	8	oui	non	non	non	oui?	oui	oui	non	oui	oui	non	non	oui	non
Lausanne	non	500	1,1	—	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	non	oui	non	non	oui	non	oui
Lavigny	oui	—	1,2	8	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	oui	non
Le Chenit	non	350 à 450	0,95	—	oui	non	non	oui	non	non	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui
Le Lieu	oui	—	0,75	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non	oui
Les Clées	oui	—	0,8	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	?	oui	oui	non	non	non

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
Les Thioleyres	oui	—	2,2	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Le Vaud	oui	—	0,4	7	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non	oui
Leysin	non	350 à 400	1,3	—	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui	non	non	oui	oui
Lignerolle	oui	—	0,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui ?	non	non	oui
L'Isle	oui	—	0,6	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	non
Lonay	non	400 à 500	1,1	7	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Lucens	non	350	1,2	—	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	non	oui	non
Luins	oui	—	1,4	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non	oui
Lussery	oui	—	1,6	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui
Marchissy	non	?	0	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non
Mathod	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Mex	oui	—	1,5	5	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Missy	oui	—	1,01	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non
Mollens	—	360	0	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Montagny-sur-Yverdon	oui	—	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non?	oui	oui	non	non	non
Mont-la-Ville	non	70	0	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Montmagny	oui	—	0,6	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Montreux	non	450 à 500	1,31	7	oui	oui	oui	oui	non	non	oui ?	oui	oui	oui	oui	oui	non	non
Mont-sur-Lausanne	non	450	1	7	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	oui	non	non	oui	oui*
Morges	non	500 à 560	1	7	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non
Moudon	non	400	1,2	7,5	non	non	non	oui	non	non	non	oui	non	oui	non	non	non	oui
Neyruz	oui	—	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Noville	oui	—	1,3	—	non	non	non	non	oui*	oui*	oui*	oui	non	oui	oui	non	non	non
Nyon	non	500	0,95	10	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	non	non	oui	non
Ogens	oui	—	1,2	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Ollon	non	320	1,3	8	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	oui	oui	oui
Orbe	non	350 à 460	1,2	10	oui	non	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	non
Orges-sur-Yverdon	oui	—	0,8	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui
Ormont-Dessous	non	180 à 250	1,2	8	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	oui	non
Oron-la-Ville	oui	315	0,95	—	non	non	non	non	non	non	non	?	non	oui	non	non	oui	oui
Oulens	oui	—	1,5	—	non	non	non	non	oui*	oui*	oui*	non	oui	oui	non	non	oui	oui
Pailly	oui	—	1,3	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Pampigny	oui	—	0,8	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Payerne	non	300	1,2	—	oui	oui	non	oui	non	non	oui ?	non	oui	non	non	oui	non	non
Peney-le-Jorat	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
Penthalaz	oui	350 à 400	0,5	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	oui
Perroy	oui	350 à 400	0,8	7	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
Pizy-sur-Aubonne	oui	—	2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	non
Poliez-le-Grand	oui	—	1,4	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui*
Poliez-Pittet	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	oui	oui	non	non	non
Pomy	oui	—	1,3	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Premier	oui	—	0	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Préverenges	non	450 à 500	0,9	7	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui ?	—	oui
Prilly	oui	450 à 500	1	8	oui	non	non	non	non	oui ?	oui ?	oui	oui	non	non	oui	non	oui
Pully	non	500 à 600	1	7	non	non	non	non	non	oui	oui	non	oui	oui ?	non	non	non	non
Rances	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Reverolle	oui	—	1,3		non	non	non	non	oui*	oui*	oui*	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Rolle	non	450 à 500	1	8	non	oui	non	oui	non	non	oui	oui	oui	oui	non	non	non	oui

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
Romanel-sur-Lausanne	non	500	1	—	oui*	non	non	non	non	non	non	oui	non	oui	oui	non	non	non
Romanel-sur-Morges	oui	—	1,2	—	non	non	non	non	oui*	oui*	oui*	non	oui	oui	oui	non	non	non
Romairon	oui	—	1,4	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	oui	oui	non	non	non
Rougemont	non	350	1,24	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	oui	non
Ste-Croix	non	280 à 380	1,05	—	oui	non	non	oui	oui*	oui*	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	oui*
St-George	oui	—	0,4	—	oui*	non	non	non	oui*	oui*	oui*	non	oui	oui	non	non	non	non
St-Légier	non	400	1,15	7	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	non
St-Livres	oui	—	0,9	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non
St-Oyens	oui	—	0,7	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	non	oui
St-Prex	non	480 à 540	1,1	8	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	oui	non
St-Sulpice	non	500	0,8	5	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui	non	non	oui
Sassel	oui	—	1,6	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	oui	non	non	oui
Saubraz	oui	—	1	—	oui*	non	non	non	non	non	non		oui	oui	oui	non	non	non
Seigneux	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non		non		oui	non	non	non
Sugnens et Dommartin	oui	—	1,2	—	non	non	non	non	non	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	non	oui
Sullens	oui	—	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Thierrens	oui	—	1,3		non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui*
Trélex	non	300	0,9	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	oui	oui	non	non	oui
Tolochenaz	oui	—	1	8	non	non	non	non	non	non	oui	non	oui	oui	non	oui	non	non
Valeyres-sous-Rances	oui	—	1,1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Valeyres-sous-Montagny	oui	—	1,3	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	—	oui	non	non	oui
Vaulion	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	oui	non
Vevey	non	500	1,2	7	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	non	non	non	non	oui ?	non	non
Villars-Burquin	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	oui	oui	non	non	oui
Villars-Ste-Croix	oui	—	1,5	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	—	oui	non	non	non
Villarzel	oui	—	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	oui	non	non	oui	oui*
Villeneuve	non	400 à 480	1,2	7	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	non
Vuarrens	oui	300	0,8	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Vucherens	oui	—	1,4	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui
Vufflens-la-Ville	oui	—	1,1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Vuitebœuf	oui	—	0,8	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Vulliens	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Yens	oui	450	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui
Yverdon	non	400 à 420	1,1	—	oui	oui	oui	oui	oui*	oui*	oui	non	oui	non	non	non	non	non
Yvonand	non	450	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	oui	non

Tableau complémentaire

Bex	non	400	1,2	—	oui	non	non	oui	non	non	non	oui	non	oui	oui	non	non	non
Bofflens	oui	—	0,8	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Bursins	oui	—	1	—	oui*	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	oui
Chaniaz (Clarmont-Bussy-Vaux)	non	200	1 1,2 1,6	6	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Chevilly	oui	—	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non
Corcelles-sur-Chavornay	oui	—	0,9	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non
Curtilles	non	350	1,3	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui	non	non
Grandson	non	350	1	7	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	oui
Les Tavernes	oui	—	1,3	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui*
Lovatens	oui	—	1,4	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	oui
Mézières	oui	—	1,5	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Montherod	oui	—	2	8	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non
Paudex	oui	500	0,8	8	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	non
Penthéréaz	oui	—	1,1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	non

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
Prévonloup	oui	—	1,4	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	non
Rossinière	oui	250 à 350	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non
Saint-Cierges	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui*
Sottens	oui	—	1	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui
Suscévaz	oui	—	1,5	—	non	non	non	non	non	non	non	non	non	—	oui	non	non	non
Treycovagnes	oui	—	1,2	—	non	non	non	non	non	non	non	non	oui ?	oui	oui	non	non	non

(à suivre)

jura bernois

Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy

L'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale d'instituteurs tiendra ses assises annuelles samedi 20 janvier 1968. Dès 15 heures, les participants seront accueillis à la villa Merguin, dans la classe de M. Alain Crevoisier, où ils auront le plaisir d'observer les élèves travaillant selon les techniques du grand pédagogue Célestin Freinet.

A 16 h. 30, comme c'en est devenu la coutume, les participants seront les hôtes de l'Ecole normale qui les a formés et qui, chaque année, leur réserve un accueil des plus chaleureux. Au sommaire de la partie administrative figurent notamment les rapports du président et du caissier, la discussion du programme d'activité et la remise du Prix de l'Amicale à un élève particulièrement méritant de l'Ecole normale.

Enfin, dès 19 h. 30, au Restaurant des Rangiers, un souper aux chandelles achèvera de sceller et de renouer les amitiés. Les épouses et fiancées des anciens élèves de l'Ecole normale sont très cordialement invitées à participer aux activités et réjouissances de cette journée. Pendant la partie administrative, un « goûter-rencontre » est prévu à leur intention.

Tout ancien élève de l'Ecole normale est chaleureusement invité à cette réunion qui, à n'en pas douter, sera intéressante et fructueuse.

1967 : pour l'Ecole normale de Porrentruy, année faste !

Année faste en effet, dont il convient de rappeler les plus belles heures et les meilleures réalisations !

Il y eut d'abord, le 9 avril, l'acceptation de l'arrêté populaire, autorisant la construction d'une nouvelle école normale dont la mise en chantier, après la liquidation de l'opposition d'un voisin, aujourd'hui chose faite, est prévue pour l'été 1968.

Sous l'égide de la « Communauté des élèves », qui est entrée dans sa dixième année d'existence, et a fait ses preuves dans de très nombreux secteurs, les normaliens ont participé à diverses manifestations, chaque « club » rivalisant de zèle (football, basket, routiers, concours de dessin du club d'art, tournoi d'échecs, etc.). L'activité sportive fut particulièrement intense, et mérite d'être soulignée. Ainsi, en cross-country, plusieurs élèves participèrent avec succès à des championnats régionaux et jurassiens ; en athlétisme, dix prirent part aux championnats jurassiens (Saint-Imier) où ils remportèrent six titres. Deux performances y retinrent l'attention des connaisseurs : ce sont les 11" 3 réalisées sur 100 mètres par J.-P. Wenger et J.-R. Bourquin, et les 6 m. 72 franchis au saut en longueur par ce dernier. Ces deux athlètes honorèrent leur école, prenant part à plusieurs meetings ainsi qu'aux championnats suisses juniors.

Collectivement, la Communauté des élèves participa à la magnifique Fête jurassienne des Bois. Quatorzième sur 39 sociétés, elle obtint en outre le cinquième rang à la course. Individuellement, J.-R. Bourquin et A. Surdez prirent les première et troisième places en athlétisme C. L'on vit même (ce qui ne s'était plus présenté depuis des dizaines d'années), un jeune normalien de quatrième classe, X. Froidevaux (frère de notre champion fédéral) concourir en artistique, où il obtint le troisième rang !

Tant de succès sportifs sont le résultat d'une excellente culture physique, qu'assume M. J.-L. Joliat, prolongée par un entraînement constant dans le cadre de l'EPGS, groupement important, dont le moniteur, D. Bessire, dirige avec conscience la destinée. Celui-ci peut être fier de ses camarades, qui remportèrent 46 distinctions (bronze, argent, or), 20 souvenirs récompensant les meilleurs résultats obtenus durant trois ans sur 1000 m. ou 2000 m., et 20 insignes européens. La course scolaire alpine (six jours, sous la responsabilité de M. et Mme J.-L. Joliat et de M. Droz), le voyage d'études en Provence (six jours, M. et Mme Bouvier) ont été des réussites parfaites.

Sous l'égide de l'Association jurassienne de musique s'est donné le cours de bugle devenu traditionnel (dir. : M. P. Montavon). L'exploration écologique du Doubs, des étangs de Bonfol, a été poursuivie avec succès par M. Bouvier et ses élèves biologistes.

D'importantes révisions des bibliothèques sont en cours sous la direction de M. Joye, professeur de français.

Il faudrait des pages et des pages pour résumer l'activité culturelle extra-scolaire des maîtres de l'Ecole normale, pour énumérer les nombreuses visites dont elle a été honorée, etc.

Une tâche immense et belle attend l'Ecole normale dès 1968 ; pour elle, le futur commence demain. Solidement étayée par les pouvoirs publics, par ses autorités, notamment sa commission, par une « Amicale » bien vivante ; jouissant de la confiance du peuple, elle va de l'avant, fière de sa mission, heureuse dans ses responsabilités.

CINÉMA

A vendre, à prix avantageux, projecteurs de démonstration de l'année. Appareils BELL et HOWELL, KODASCOPE, SIEMENS, MICRON XXV. Occasions uniques ! Tél. (032) 2 84 67, ou écrire au bureau du journal.

bibliographie

Ida Berger et Roger Benjamin

L'univers des instituteurs
Les Editions de Minuit - Paris 1964

Il s'agit d'une étude sociologique sur les instituteurs et institutrices du département de la Seine.

Si les deux premiers chapitres — questions syndicale et politique — laïcité et morale — correspondent à une réalité plus particulière à la France, les pages suivantes — milieu professionnel — style de vie et loisirs — statut social — problème de l'acculturation — transformation de l'univers des enseignants primaires — permettent des comparaisons intéressantes.

Dans leur introduction, les auteurs définissent ainsi l'action du maître :

« ... Aucun groupe professionnel ne contribue finalement d'une manière plus décisive que celui des instituteurs à la formation de l'univers d'un si grand nombre d'hommes. Pour les jeunes enfants qui sortent pour la première fois du cadre familial, la « vie en classe », « l'école » représentent leurs premiers contacts sociaux avec un monde plus ou moins accueillant ou hostile, mais toujours différent de leur monde habituel et qui les marque profondément.

Le maître ou la maîtresse participent activement au maintien ou à la création d'un certain nombre d'« images guides » dans l'esprit de leurs élèves. Des notions comme celle de l'« Algérie française », par exemple, n'est-ce pas sur les bancs de l'école primaire qu'elles ont pris possession des jeunes Français ? Qu'ils le veuillent ou non, les enseignants projettent sur leurs élèves l'essentiel de leur personnalité et de leur propre vision du monde. »

Citons encore, tiré de la conclusion de l'ouvrage :

« ... Seule une minorité d'enseignants primaires semble vivre dans un univers harmonieusement structuré...

» ... L'instituteur tend à s'opposer à la société environnante. Le régime capitaliste actuel semble de plus en plus souhaiter la formation de « spécialistes », mais qui resteraient incultes sur les autres plans. Or l'instituteur se veut ennemi de l'obscurantisme et propagateur de la culture. S'il ne vise pas à une éducation morale de ses élèves, il souhaite cependant ardemment former leur esprit et leur donner des armes.

»... L'instituteur se trouve assez bien intégré dans la société où il vit. Il se plaint qu'elle ne lui assure pas un meilleur confort mais il ne la met pas en cause.

» ... C'est un réformiste, soucieux d'aménager les structures de la société mais non de les transformer radicalement. Un progressiste, mais qui considère le progrès comme une force qui s'impose d'elle-même. Un être tolérant, mais dont la tolérance signifie souvent indifférence... Un homme soucieux de faire de ses élèves des êtres libres, mais qui ne pense pas que cela présuppose une totale libération économique, politique et culturelle. »

Etats-Unis

En 1966, sur 200 000 jeunes filles de moins de 20 ans, inscrites dans les établissements scolaires publics de New York, 1856 ont été renvoyées parce qu'elle attendaient un enfant. Actuellement, les élèves enceintes sont contraintes d'abandonner leurs études dans la plupart des cas. Les autorités scolaires étudient la création de deux centre spéciaux dans lesquels ces jeunes filles pourront à la fois poursuivre leurs études et se préparer aux problèmes immédiats que pose la naissance d'un enfant.

Hauterive ÉCOLE DE SECRÉTARIAT ET DE COMMERCE
Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne
Téléphone (021) 23 23 97
COURS DE SECRÉTARIAT en 2 et 3 langues
COURS DE COMMERCE
(préparation à l'entrée en 2e année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)
Début en avril et septembre.
i. Allaz, Dr ès sc. économiques, Lic. es sc. pol.
B. Bieri, Dr en droit.

Papeterie St-Laurent
Charles Krieg
Tél. 23 55 77
Rue Haldimand 5 LAUSANNE
Satisfait au mieux :
Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

Le souci de l'épargne
épargne le souci

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Union chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à

LAUSANNE
Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE
Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

NEUCHATEL
Restaurant Neuchâtelois, faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY
Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

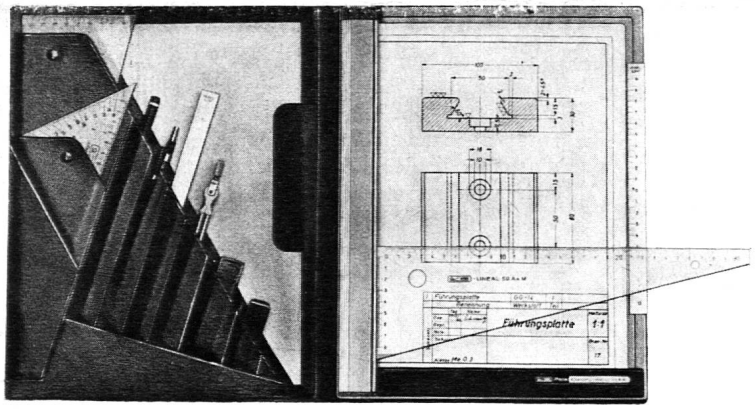

Planchette CONSTRUCTEUR HEBEL
complète, prête à l'usage, avec trousse en matière PVC contenant l'équerre spéciale HEBEL, l'équerre auxiliaire rapporteur HEBEL, la plaque de recouvrement en circolon, la règle coulissante HEBEL en astralon, le porte-mines et l'affûtoir HEBEL « SPITZBOY » (sans compas et gomme). A partir de fr. 57.—.

Planchette indépendante STUDIO HEBEL
comportant l'équerre spéciale HEBEL. Nous vous conseillons en outre de vous procurer l'équerre auxiliaire rapporteur HEBEL ainsi que la housse de protection en PVC mou de couleur anthracite. A partir de fr. 25.—.

Pour informations : **Agence générale :**
WALTER KESSEL S.A.
Case postale, 6903 LUGANO

A 50 minutes de Vevey

Les Pléiades vous offrent

de belles pistes pour grands et petits

3 bons restaurants — 1 école de ski réputée

3 monte-pentes — de nombreux trains

Renseignements dans les gares et Direction CEV, Vevey, téléphone 51 29 22

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A. Montreux